

**ROB 2021**

Commune de Vire Normandie

# **SOUTENIR LA RELANCE**

**2021**

**8 FÉVRIER 2021**

---

Rapport d'orientations  
budgétaires



# SOMMAIRE

Contexte .....	5
1 • L'environnement économique et financier impacté par une crise sanitaire, sociale, économique et écologique sans précédent .....	5
2 • Des orientations budgétaires qui s'appuient sur des fondamentaux financiers solides .....	6
3 • 2021 : une loi de finances largement consacrée à la relance de l'Économie .....	9
4 • Les relations entre la commune et l'intercommunalité .....	10
Cadrage budgétaire 2021 .....	13
1 • Vue d'ensemble .....	13
2 • Les principales recettes de fonctionnement .....	13
3 • Évolution des dépenses versées par l'Etat de 2016 à 2021 .....	14
4 • Les dépenses de personnel .....	14
5 • Les principales dépenses de fonctionnement .....	19
6 • La dette .....	20
Soutenir la relance : les premières orientations en matière d'investissements.....	21
1 • Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments publics .....	22
2 • Produire de l'énergie renouvelable pour notre territoire .....	22
3 • Préserver et améliorer le cadre de vie des habitants .....	22
4 • De la rénovation d'un logement ancien à la création d'un lotissement, maintenir les habitants sur notre territoire et accueillir de nouvelles populations. ....	23
5 • Atténuer et s'adapter aux changements climatiques .....	23
6 • Accompagner les nouveaux usages numériques .....	24



# CONTEXTE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année 2021, les engagements pluriannuels envisagés et le choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au Préfet et à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, ce rapport fera l'objet d'une publication sur le site de la commune.

Il sera suivi par la présentation des principales orientations politiques que poursuivra la municipalité sur la période 2021-2026, présentation qui surviendra en conseil municipal à la mi-mars. Le vote du budget de la commune, des états spéciaux et les budgets annexes est quant à lui programmé à la fin mars.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

## 1 • L'environnement économique et financier impacté par une crise sanitaire, sociale, économique et écologique sans précédent

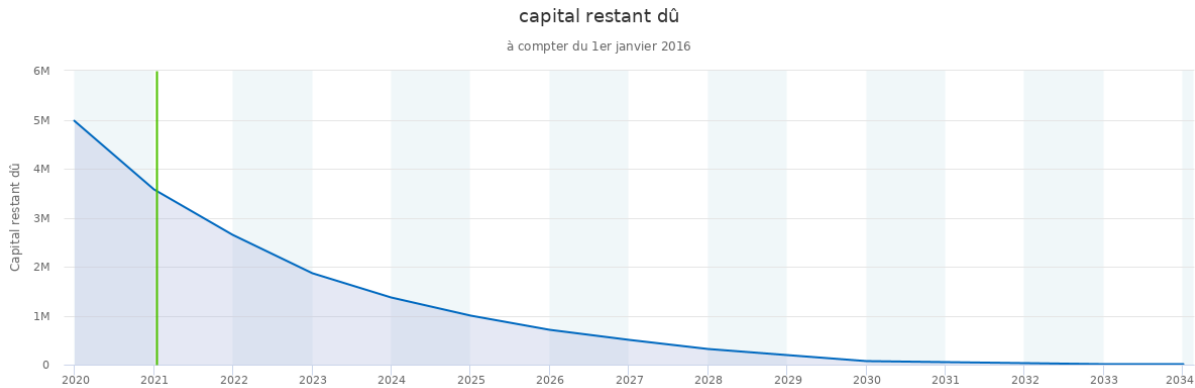
Ce rapport d'orientations budgétaires intervient dans le contexte d'une crise mondiale inédite provoquée par la pandémie de coronavirus qui frappe la planète depuis plus d'un an. L'année 2020 a été paralysée par cette crise dont les effets vont se poursuivre sur la vie quotidienne et sur les activités socio-économiques en 2021, voire en 2022. La situation actuelle exige donc une grande prudence sur les prévisions budgétaires face aux incertitudes quant aux conséquences sociales, écologiques et économiques que l'épidémie produira à l'échelle nationale et planétaire.

Un rapport publié par la Cour des Comptes le 15 décembre dernier estime que le choc de la crise sanitaire sera important sur l'épargne brute locale mais devrait dégrader de manière « contrôlée » les équilibres budgétaires du bloc communal.

Cette situation s'explique par la forte mobilisation des collectivités locales. L'impact financier est marqué par une hausse des dépenses de fonctionnement et une baisse des recettes de fonctionnement : des dépenses nouvelles liées à la covid, des aides exceptionnelles aux associations, des baisses de recettes tarifaires (cantine, activités culturelles...), des exonérations de redevance décidées par la collectivité (suspension loyers commerciaux, gratuité stationnement...), une baisse des recettes fiscales (exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure décidée par la collectivité) et des subventions versées à certains budgets annexes particulièrement impactés. À cette énumération, il convient d'intégrer certaines dépenses qui ont été annulées (fêtes et manifestation) pour arriver à un montant d'« *impact net Covid* ».

## 2 • Des orientations budgétaires qui s'appuient sur des fondamentaux financiers solides

### Une dette maîtrisée et sécurisée

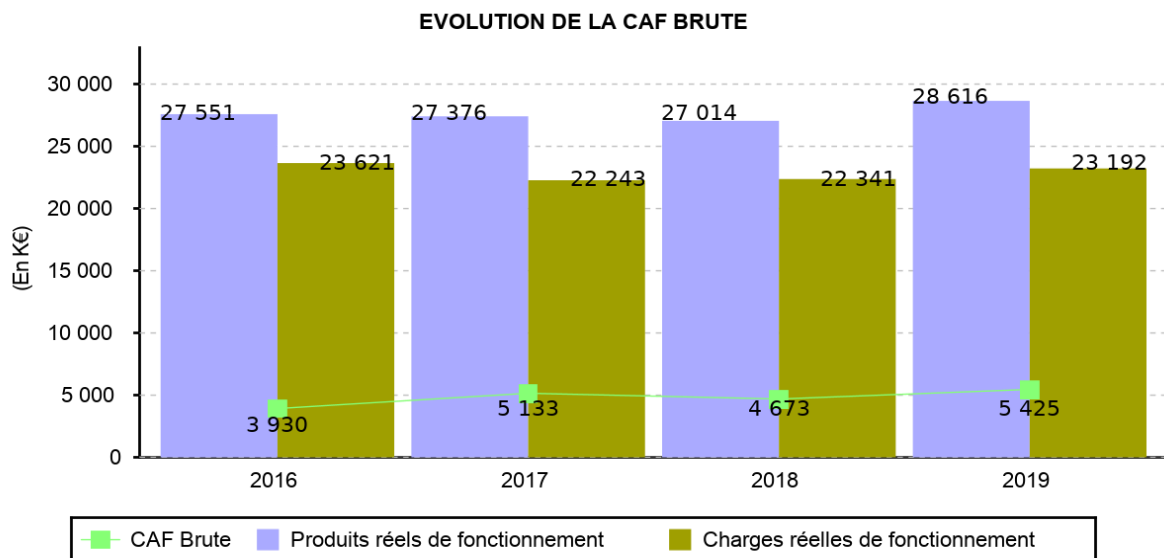


Source : Direction générale des finances publiques

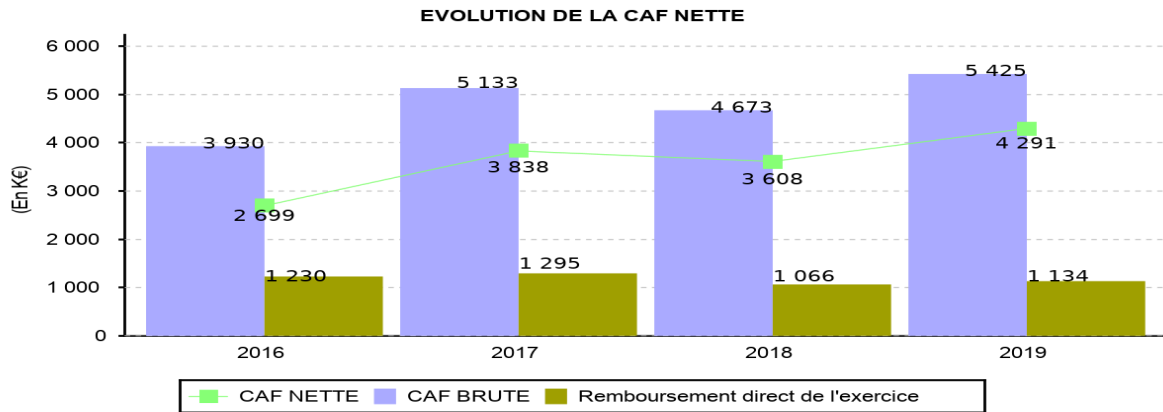
Un encours de dette faible associé à une bonne capacité de désendettement, au regard des ratios des collectivités de la même strate, peut permettre à la collectivité de contracter de nouveaux emprunts pour des projets d'investissements structurants à l'échelle de Vire Normandie.

### Une capacité d'autofinancement brute significative pour financer de nouvelles dépenses d'investissement

Une épargne brute 2019 d'environ 5,5 millions d'euros soit plus de 19% de recettes réelles de fonctionnement qui est bien supérieure au seuil d'alerte fixé à 10%. Pour 2020, l'épargne brute serait à hauteur d'environ 3,962 millions d'euros (provisoire).

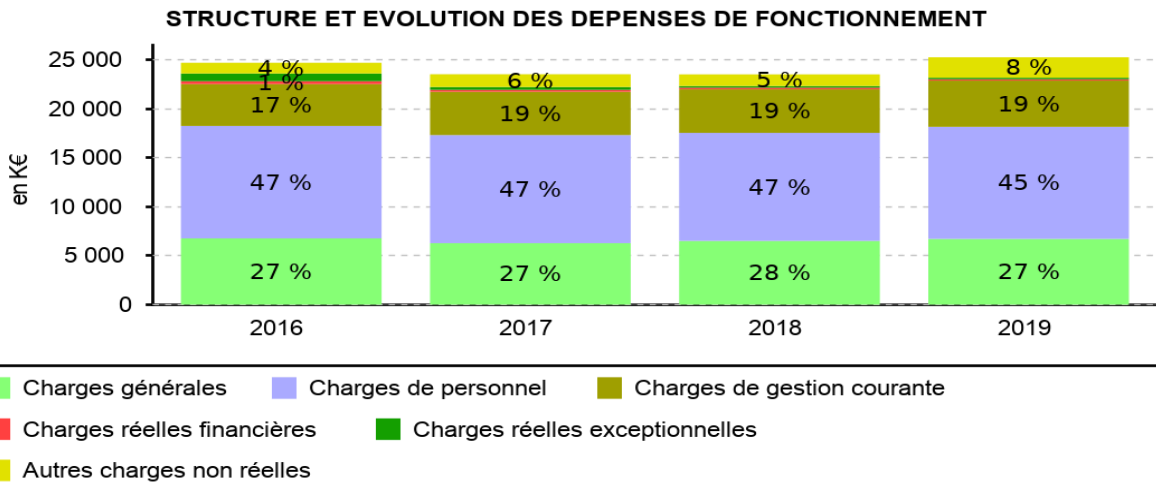


Source : Direction générale des finances publiques



Source : Direction générale des finances publiques

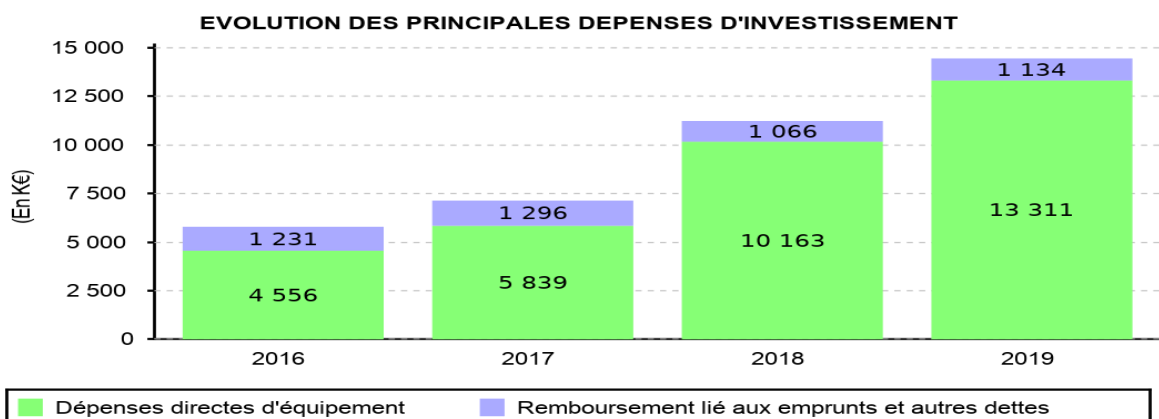
### Une hausse modérée des dépenses réelles de fonctionnement



Source : Direction générale des finances publiques

Un niveau de dépenses réelles de fonctionnement proche de la moyenne des communes de la strate. La baisse entre 2016 et 2017 s'explique en partie par la création de l'Intercom au Noireau suivi d'un transfert de charges.

### Un niveau d'investissement important



Source : Direction générale des finances publiques

La moyenne des principales dépenses réelles d'investissements (remboursement emprunts compris) sur la période 2016-2019 est d'environ 9,6 millions d'euros par an. Pour 2020, le montant des dépenses d'investissement devrait être de 8,9 millions d'euros (dépenses d'équipement et remboursement capital).

### Une fiscalité directe locale avec des produits par habitant inférieurs à la moyenne de la strate

#### *Bases nettes imposées au profit de la commune*

	2019	2018	2017
<b>Taxe d'habitation</b>			
En milliers d'euros	15 873	15 545	15 352
Euros par habitant	867	838	820
Moyenne de la strate	1 441	1 402	1 400
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>			
En milliers d'euros	22 875	21 400	20 734
Euros par habitant	1 250	1 154	1 107
Moyenne de la strate	1 384	1 351	1 343
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>			
En milliers d'euros	1 250	1 167	1 154
Euros par habitant	65	63	62
Moyenne de la strate	11	11	10

#### *Produits des impôts locaux*

	2019	2018	2017
<b>Taxe d'habitation</b>			
En milliers d'euros	3 426	3 355	3 312
Euros par habitant	187	181	177
Moyenne de la strate	240	234	234
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>			
En milliers d'euros	5 604	5 239	5 082
Euros par habitant	306	283	271
Moyenne de la strate	313	307	304
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>			
En milliers d'euros	407	398	393
Euros par habitant	22	21	21
Moyenne de la strate	6	6	6

La revalorisation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties est fixée par l'Etat et non pas par les collectivités territoriales.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, L'Intercom de la Vire au Noireau, dotée d'une fiscalité propre, s'est substituée aux communes membres pour percevoir le produit de la fiscalité professionnelle unique (FPU) pour un montant transféré de 6 253 397 euros.

Aucune taxe ménage n'est perçue par la communauté de communes ; les compétences liées aux services publics et à leurs équipements sont gérées par les communes.



En 2021, aucune augmentation de la fiscalité directe locale ne sera décidée et nous entrerons dans la quatrième année du lissage sur 13 ans des trois taxes ménages consécutif à la création de la commune nouvelle (l'ensemble des taux seront identiques en 2028).

### Des recettes réelles de fonctionnement par habitant supérieures à la moyenne nationale de la strate.

La collectivité bénéficie des dotations de péréquation de la dotation globale de fonctionnement qui permettent de corriger la diminution de la dotation forfaitaire. L'attribution de compensation versée par l'Intercom de la Vire au Noireau d'un montant de 5,8 millions d'euros est importante. Son niveau s'explique par le faible niveau d'intégration de compétences gérées à l'échelle communautaire.

### Des ratios financiers qui devraient être en partie préservés malgré l'impact COVID

	Montant en €
<b>Dépenses supplémentaires de fonctionnement</b>	<b>165 633</b>
Achat de masques (déduction de la subvention et du reversement de l'intercom)	88 524
Autres dépenses supplémentaires de fonctionnement : gel hydro., lingettes, infos à la population, ...	72 508
Charges de personnel prime COVID)	67 292
Soutien aux associations	58 243
Dépenses non réalisées liées aux festivités	- 120 934
<b>Perte de recettes</b>	<b>448 870</b>
Exonération TLPE 2020	180 000
Exonération redevances occupation du domaine public	6 000
Salles des fêtes	60 000
Cinéma	70 000
Droits d'inscription à l'École de Musique et de Danse	17 979
Loyers des commerces	2 717
Restaurant scolaire	90 000
Exonération sur le loyer de la société des courses	22 174
<b>Impact COVID</b>	<b>614 504</b>

Par ailleurs, des dépenses d'investissement ont été effectuées en lien avec la crise à hauteur de 38 700€. Elles concernent principalement l'équipement de salles pour la Visio conférence et l'acquisition d'ordinateur portable pour le télétravail.

## 3 • 2021 : une loi de finances largement consacrée à la relance de l'Économie

La Loi de finances déploie le plan « *France Relance* » à hauteur de 100 milliard d'euros dont 86 milliards d'euros financés par l'État. Elle acte le principe de la baisse des impôts dits de production (10Md€) pour les entreprises, soit 20Md€ cumulés sur 2 ans. De plus, plus de 36Md€ sont prévus pour les 3 grandes priorités du plan de relance : l'écologie (18,4Md€), la cohésion (12Md€) et la compétitivité (6Md€). 11Md€ sont prévus pour « *des investissements d'avenir* ».

Les prévisions sont construites sur des hypothèses liées à la crise sanitaire : une prévision de croissance du PIB de 8% après une baisse d'activité estimée à 10% en 2020, un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

Les principales mesures de la loi de finances pour 2021 impactant les communes sont les suivantes :

- Pour la première fois, la Loi de Finances est présentée selon des critères environnementaux. La totalité du budget de l'Etat et de dépenses fiscales font l'objet d'une cotation indiquant leur impact environnemental. 30Md€ milliards d'euros sont budgétés notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, la décarbonisation de l'industrie, la transition agro-écologique de notre système agricole et alimentaire, le développement de la filière hydrogène vert, de l'économie circulaire, de la mobilité verte et du développement des infrastructures adaptées.
- Mise en œuvre de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation de la résidence principale (TH). En 2023, aucun foyer ne paiera de TH. En 2021, les 20% des ménages les plus aisés vont voir leur TH diminuer de 20%. Dès 2021, la TH n'est plus perçue par la collectivité et sera compensée par une fraction du foncier bâti départemental. Si cette compensation est inférieure au montant de TH perçu, l'Etat neutralisera cette perte par application d'un coefficient correcteur garantissant une dynamique du produit fiscal. Les communes (et les EPCI) conservent le produit de la TH des résidences secondaires.
- La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), principale composante des dotations de l'Etat, est globalement stable (18,3 Md€ pour le bloc communal). Afin de réduire l'inégale répartition des ressources entre les collectivités, les dispositifs de péréquation sont renforcés. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmentent de 90 millions d'euros chacune, de même que la Dotation d'Intercommunalité (+ 30 millions d'euros).
- Les dotations destinées à l'investissement local, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), s'élèvent respectivement à 1,046 Md€ et 570 millions d'euros. Pour rappel, la DSIL a été abondée d'un milliard d'euros en 2020. Cette mesure de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 est déjà mise en œuvre.
- L'automatisation du FCTVA. Cette mesure permettra d'alléger et de simplifier la gestion du FCTVA. Le nouveau dispositif s'appliquera aux dépenses effectuées par les collectivités locales à compter du 1er janvier 2021.

## 4 • Les relations entre la commune et l'intercommunalité

La création de l'Intercom de la Vire au Noireau, à compter du 1er Janvier 2017, a eu pour conséquences, une nouvelle répartition des compétences du bloc communal.

La communauté de communes est composée de 17 communes membres (Depuis le 1/01/2018, Pont-Farcy est rattaché au département de la Manche).

Les compétences de l'Intercom sont les suivantes :

- Les compétences obligatoires. Elles comprennent l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les actions de développement économique, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Les compétences optionnelles. Elles comprennent la protection et la mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire : l'aménagement et l'entretien des sentiers réservés aux itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT et l'entretien des chemins/ l'action sociale d'intérêt communautaire : les mesures partenariales et complémentaires en faveur des personnes âgées / les mesures en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes de moins de 26 ans/ l'accès aux droits.

- Les compétences facultatives. Sont d'intérêt communautaire la station de production d'eau du Val Mérienne/ La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie des zones d'activités économiques transférées et toutes nouvelles voies de desserte, échangeurs et aménagement routier concerté à vocation économique/ La gestion et l'entretien du pôle de santé libéral et ambulatoire, Condé-en-Normandie.

La volonté politique a été de ne pas lever de taxe ménage pour la communauté de communes. La Fiscalité Professionnelle Unique a été transférée, au 1er janvier 2017, à la communauté de communes, avec sa dynamique fiscale. Le versement à la commune d'une Attribution de Compensation (AC) par la communauté de communes correspond à la différence entre le montant de la fiscalité économique, base 2016, et le montant des compétences transférées. Cette attribution évoluera en fonction des compétences transférées et sera donc calculée sur la base 2016.

Par délibération de novembre et décembre 2017, il a été décidé de transférer en pleine propriété ou par mise à disposition les Zones d'Activités Économiques conçues par initiative publique en précisant les modalités juridiques et financières.

Par délibération du 17 décembre 2018, le montant des AC définitives, année 2018, suite au transfert des compétences en 2017 et en 2018, est de 5 843 365€.

Pour mémoire, le montant de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), base 2016, était de 6 253 397€.

Un schéma de mutualisation entre l'Intercom de la Vire au Noireau a été mis en place permettant ainsi de mettre en œuvre la mutualisation de certains services. À ce jour, les modalités de mise en commun des ressources entre l'Intercom et la commune s'effectuent sous la forme de prestations de services ou de mise à disposition de services « ascendante » c'est-à-dire de la commune vers l'Intercom. Les mises à disposition sont principalement facturées à l'Intercom sur la base du coût horaire du service X nombre d'heures réalisées. Le coût horaire du service est révisé annuellement sur la base du Compte Administratif.

### Les évolutions de compétences en discussion

• **La mobilité.** La Loi d'Orientation des Mobilités dite « LOM » vise notamment une couverture de l'ensemble du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales. À ce jour, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles sont obligatoirement compétentes en matière d'organisation de la mobilité. Les communautés de communes ont le choix de se doter de cette compétence facultative pour ces dernières. Le calendrier de prise de compétence est fixé au 1er Juillet 2021 après une délibération en faveur du transfert de compétence au plus tard le 31 mars 2021.

• **Le Pôle de Santé Libéral Ambulatoire de Vire Normandie.** Le PSLA de Condé en Normandie est géré par l'Intercom de la Vire au Noireau. Le transfert du PSLA de Vire Normandie à l'Intercom conforterait cette politique partenariale qui vise à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité. En Normandie, plus de 120 PSLA/ Maisons de santé pluridisciplinaires sont ouvertes.

• **La politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.** À ce jour, la compétence de l'Intercom comporte :

- L'observatoire de l'offre de zones d'activités commerciales ;
- Les gros projets commerciaux d'intérêt communal ;
- Le commerce de proximité reste, quant à lui, assuré à l'échelle de la commune.

Une foncière de commerce, à l'initiative de la Région Normandie, devrait être créée avec, comme objectifs, l'acquisition et le portage de l'immobilier commercial de centre-ville, pour les cases destinées à rester en secteur marchand et demeurant vacantes. Cette structure serait en capacité d'acheter et gérer des locaux commerciaux dans les centres villes en lien étroit avec les EPCI et les communes.

• **Le centre aquatique.** Cet équipement structurant contribue au rayonnement du territoire au-delà de Vire Normandie au regard de la provenance des usagers. Ce transfert de compétence permettrait de rapprocher la gestion de cet équipement du bassin de vie des usagers.

• **L'eau et l'assainissement des eaux usées.** La loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique apporte plus de souplesse pour l'exercice de ces compétences. Elle permet aux communautés de communes à fiscalité propre de se prononcer après le 1er janvier 2020 sur l'exercice de plein droit de la compétence eau et/ou assainissement. Rappelons que l'Intercom de la Vire au Noireau exerce partiellement la compétence eau au travers de la station de production d'eau du Val Mérienne. De plus, les communautés de communes peuvent déléguer tout ou partie des compétences à une commune ou à un syndicat infracommunautaire. L'exercice de ces compétences représente un enjeu écologique et sanitaire majeur qui nécessite des investissements importants.

• **Le Logement.** Le logement constitue un des leviers de développement des territoires. C'est au travers d'un Plan Local de l'Habitat que les collectivités définissent leurs grandes orientations. À ce jour, les Opérations d'Amélioration de l'Habitat mises en œuvre sur les territoires de l'ex communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine sont rattachées à l'Intercom de la Vire au Noireau. Sur le territoire de Vire Normandie, la politique d'Amélioration de l'Habitat est conduite par la commune.

# CADRAGE BUDGÉTAIRE

## 2021

### 1 • Vue d'ensemble

Libellé	En k€ 2021	En k€ 2020	En k€ 2019	En k€ 2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>27 804</b>	<b>27 704</b>	<b>27 209</b>	<b>26 813</b>
Attributions de compensation	5 844	5 844	5 843	5 917
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 660	1 541	1 564	1 452
73 Impôts et taxes	11 650	11 609	11 180	10 767
74 Dotations et participations	7 890	7 860	7 940	8 195
013 Atténuation de charges	170	180	200	200
75 Autres produits de gestion courante	420	250	282	282
77 Produits exceptionnels	50	420		
Travaux en régie	120		200	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>24 442</b>	<b>24 416</b>	<b>23 224</b>	<b>23 148</b>
011 Charges à caractère général	6 700	6 731	6 400	6 580
012 Charges de personnel	12 660	12 280	12 280	11 922
65 Autres charges de gestion courante	4 560	5 006	4 214	4 163
66 Charges d'intérêts	90	123	152	183
67 Charges exceptionnelles	400	244	178	300
014 Atténuation de produits	32	32		
<b>Epargne brute</b>	<b>3 362</b>	<b>3 288</b>	<b>3 985</b>	<b>3 665</b>
16 Remboursement du capital	934	1 109	1 040	1 065
<b>Epargne nette</b>	<b>2 428</b>	<b>2 179</b>	<b>2 945</b>	<b>2 600</b>

### 2 • Les principales recettes de fonctionnement

	Montant en k€
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	
Fabrication de repas pour les personnes âgées	135
Services périscolaires et garderie	400
Mise à disposition de personnels (EPIC, CCAS, EPCI)	650
Remboursement carburants (EPIC, CCAS, EPCI)	100
Inscriptions établissements culturels	90
<b>Impôts et taxes</b>	
Fiscalité directe (TH-TF-TFNB)	9 640
Attribution de compensation	5 843
Fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR	1 220
Taxe communale sur la consommation finale d'électricité TCCFE	300

Droits de mutation	300
Taxe locale sur la publicité extérieure	190
<b>Dotations de l'Etat</b>	
Dotations forfaitaire	4 626
Dotations de solidarité urbaine	632
Dotations de solidarité rurale	531
Dotations de compensation (réforme de la taxe professionnelle)	773

### 3 • Évolution des recettes versées par l'Etat de 2016 à 2021

En k€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations forfaitaire	4 802	4 798	4 798	4 736	4 682	4 626
Dotations de solidarité urbaine	532	587	603	617	632	632
Dotations de solidarité rurale	323	378	426	481	531	531
Dotations de péréquation	185	222	200	117	9	0
	<b>5 842</b>	<b>5 985</b>	<b>6 027</b>	<b>5 951</b>	<b>5 854</b>	<b>5 789</b>

### 4 • Les dépenses de personnel

La première richesse d'une entreprise ou d'une collectivité est son personnel. La gestion des ressources humaines (GRH) a été annoncée comme une priorité du mandat 2020-2026.

La prévision budgétaire portée au chapitre 012 s'élève pour l'année 2021 à 12 660 000 €, contre une inscription au BP 2020 de 12 280 000 €, soit une progression significative de 3%, qui s'explique par un effort majeur au niveau de l'action sociale (mise en place des tickets restaurants). En un an, les effectifs Vire Normandie ont stagné et même diminué légèrement, avec 368 effectifs rémunérés à Vire Normandie en janvier 2021, contre 381 personnels rémunérés en février 2020 (-3,4 %), cette donnée pouvant varier régulièrement à la marge en lien avec les processus de départs et de recrutements, et leurs temporalités.

La dynamique enclenchée pour 2021 en termes de GRH reflète bien la volonté de l'action souhaitée sur toute la durée du mandat.

Ainsi, les questions et opportunités de réorganisation ne seront pas des sujets tabous. Les postes seront réinterrogés, dans le principe même de leur renouvellement ou bien dans leur périmètre d'activité, à l'occasion de chaque départ naturel ou mobilité externe. L'enjeu est de pouvoir répondre à de nouveaux enjeux de société, de nouveaux besoins des habitants, des attentes plus fortes de leur part en termes de qualité des services, ce qui nécessite de pouvoir dégager de nouvelles marges de manœuvre, pour maîtriser l'évolution des dépenses liées aux ressources humaines.

Dès 2021, il s'agit aussi de renforcer des services existants, ce qui sera le cas pour le musée municipal (réouverture après rénovation et nouveau dimensionnement de l'établissement), la direction des ressources humaines (en conformité avec la priorité énoncée du mandat dans l'accompagnement des services), le service des assemblées (pour sécuriser le processus décisionnel de la collectivité et assurer le suivi des contractualisations) et la direction des sports, de la vie associative et de la démocratie locale (volonté d'accompagner davantage les conseils de quartiers et les associations dans certains projets).

Au niveau de l'action sociale, la collectivité adhère au Comité nationale d'action sociale, les agents bénéficient donc de ses services et prestations. D'autre part, le début du mandat 2020-2026 s'ouvre par une décision forte (votée en 2020), avec la mise en place des tickets restaurants à partir de mars 2021, pour une dépense plafond estimée à 255 000 € en 2021, étant précisé que la collectivité recouvrera la moitié de cette somme en recettes auprès des agents concernés.

Par ailleurs, la refonte de la politique indemnitaire va se préciser, avec la poursuite du travail sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Le sens du travail mené en 2021 portera sur l'harmonisation de certaines primes à l'échelle de Vire Normandie, un budget de 200 000 € est provisionné pour ce chantier qui trouvera un premier aboutissement en juin 2021 au plus tard, pour une mise en œuvre à compter de juillet 2021.

Enfin, Vire Normandie engagera en 2021 des actions pour faire progresser l'animation managériale à tous les niveaux de la collectivité. Cette volonté se traduira classiquement par le plan de formation avec le CNFPT comme partenaire de la collectivité, mais aussi par des temps dédiés aux encadrants leur permettant de prendre du recul sur les enjeux des collectivités territoriales et sur des thèmes plus larges touchant à l'évolution de la société. Certaines de ces séquences seront également proposées aux élus de Vire Normandie.

Toutes ces mesures doivent faire progresser le sentiment d'appartenance des équipes au sein de Vire Normandie, et la qualité de vie au travail.

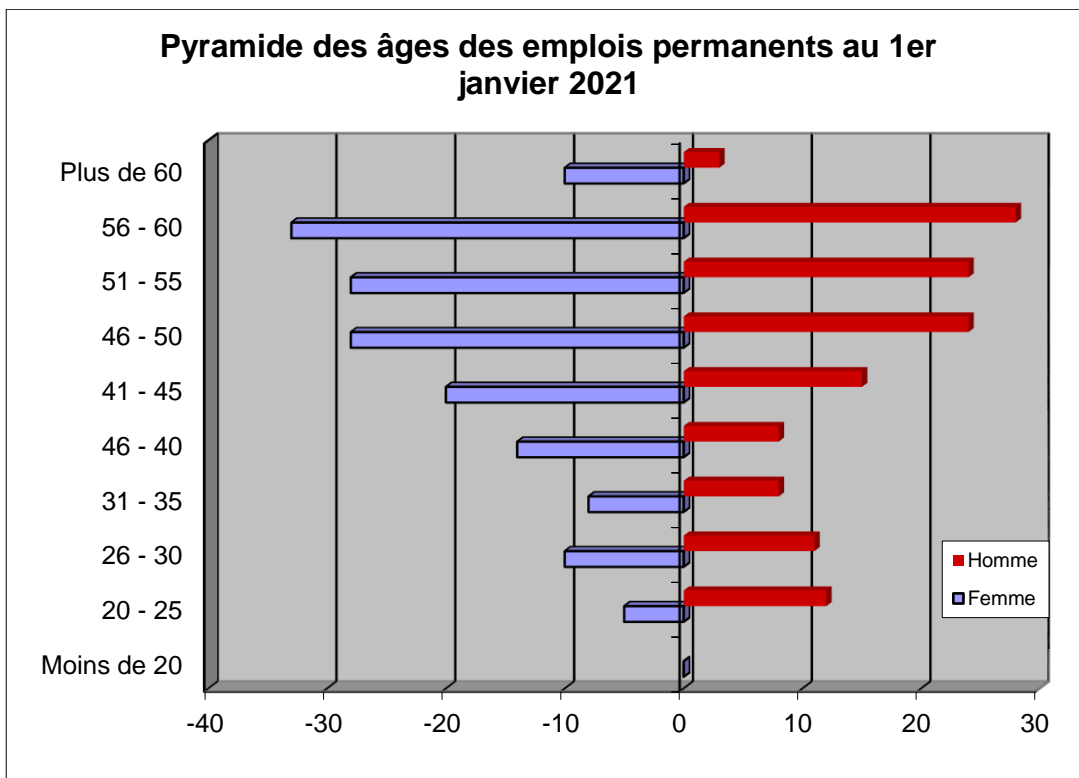
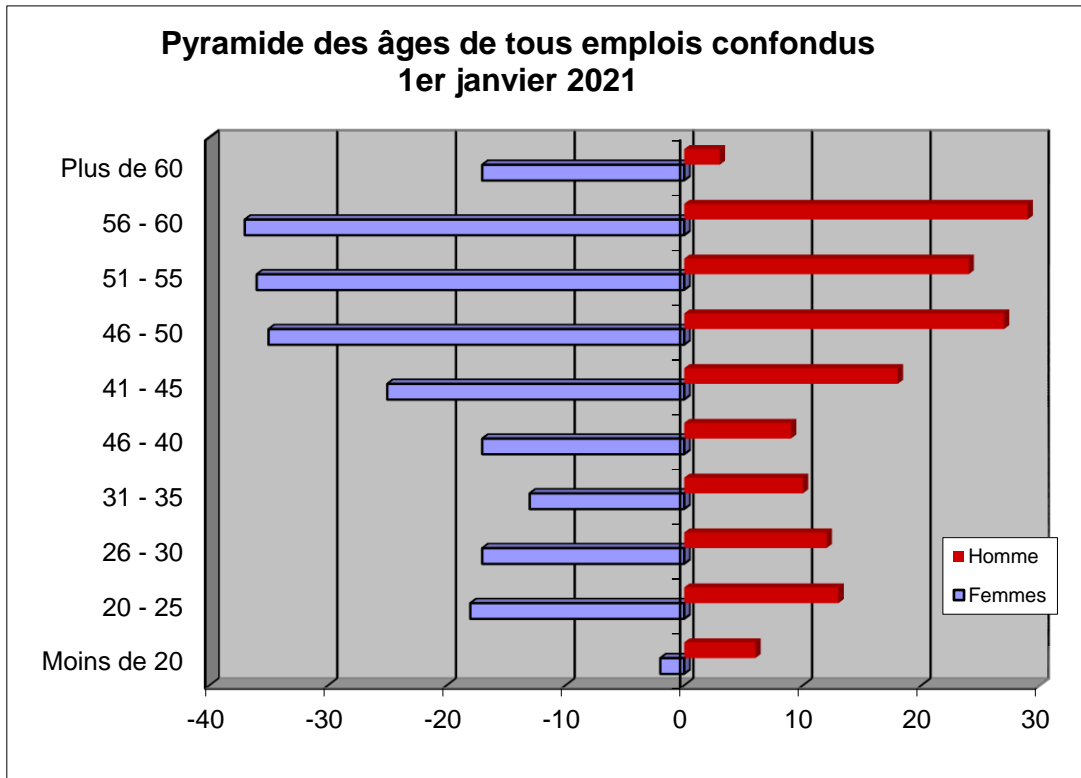
L'année 2021 sera également l'occasion d'amorcer un travail sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) qui sera renforcé sur le premier semestre 2022.

Concernant les dépenses RH pour 2021, il faut mentionner des mesures réglementaires (PPCR – parcours professionnels carrières rémunérations – pour 40 000 €) ou automatiques (GVT – glissement vieillesse technicité- 170 000 €) qui viendront s'ajouter à ces dépenses.

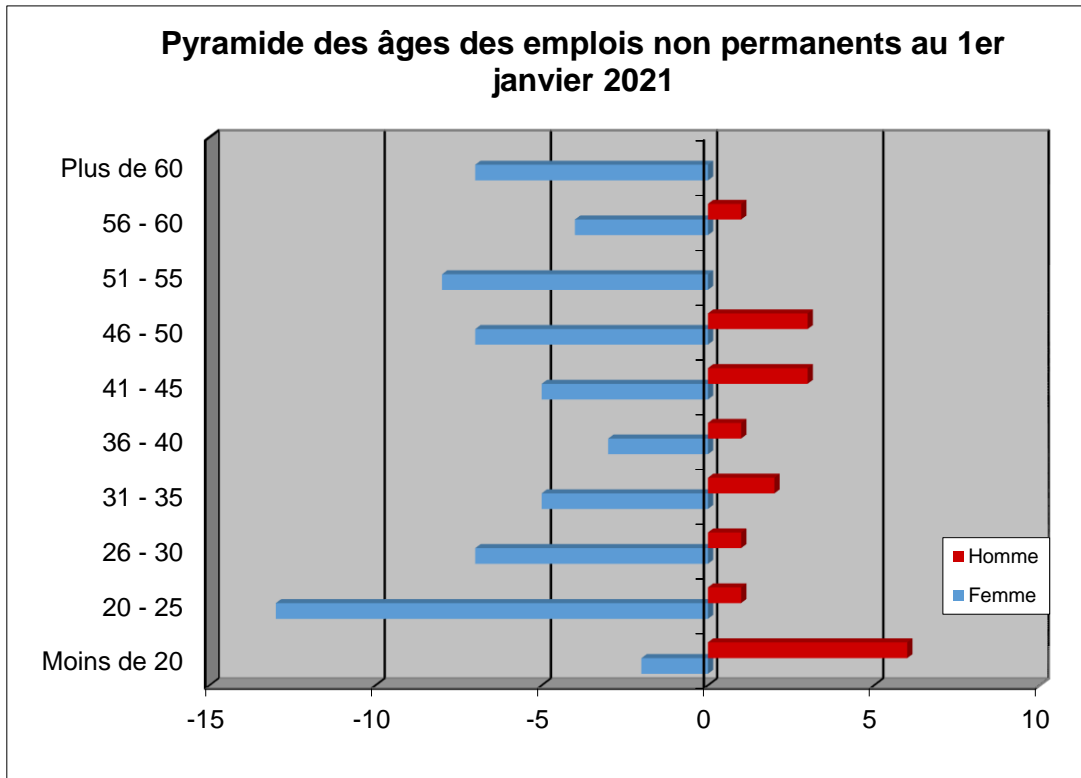
En synthèse, la maquette financière de la politique de GRH prévoit bien un renforcement de certains services, une harmonisation de certaines primes dans le cadre du régime indemnitaire et une avancée importante sur le volet de l'action sociale avec les titres restaurants.

Le financement de la trajectoire RH 2021 est assuré notamment :

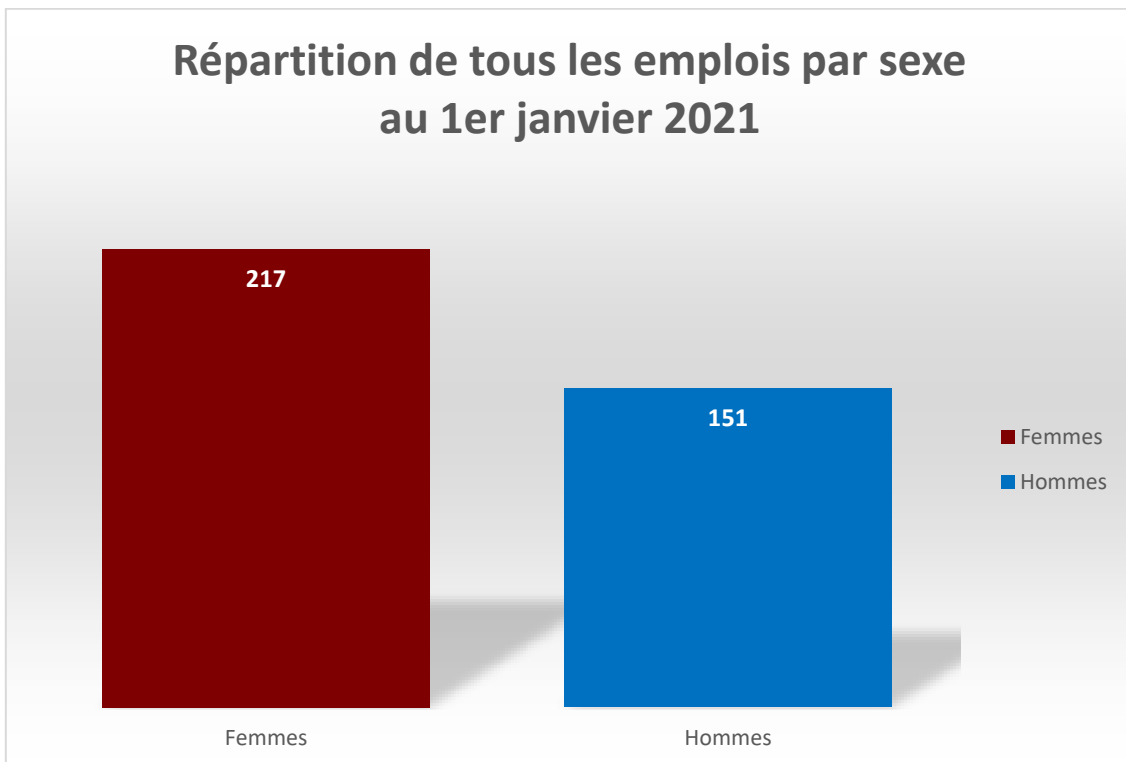
- Par la progression de 3% de la somme inscrite au budget primitif au chapitre 012,
- Un réalisé 2020 (se situant légèrement en dessous de 11 850 000 €) inférieur à la prévision budgétaire 2020, ce qui donne une marge utile pour 2021 pour le financement des nouvelles mesures,
- La non reconduction de certaines dépenses RH payées en 2020 (prime Covid, pour 70 000 € en 2020),
- Les efforts de gestion et de mutualisation à l'égard de certains postes permanents

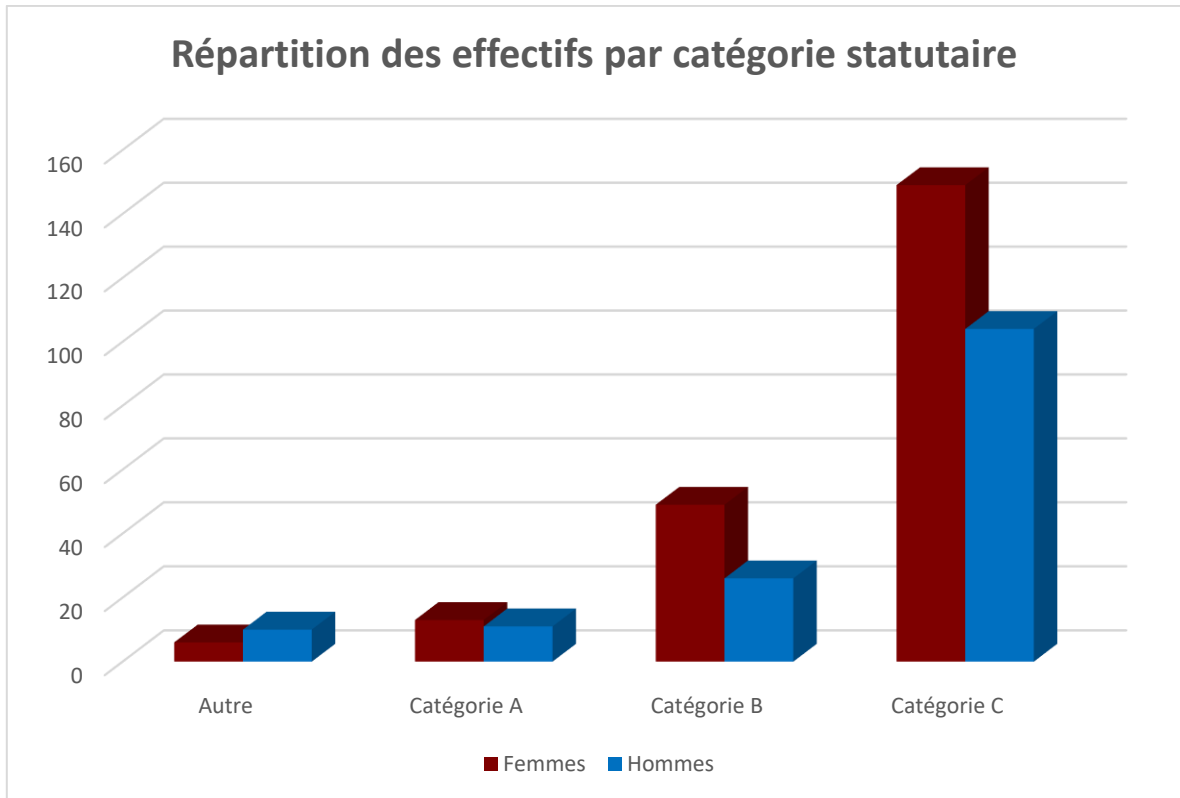




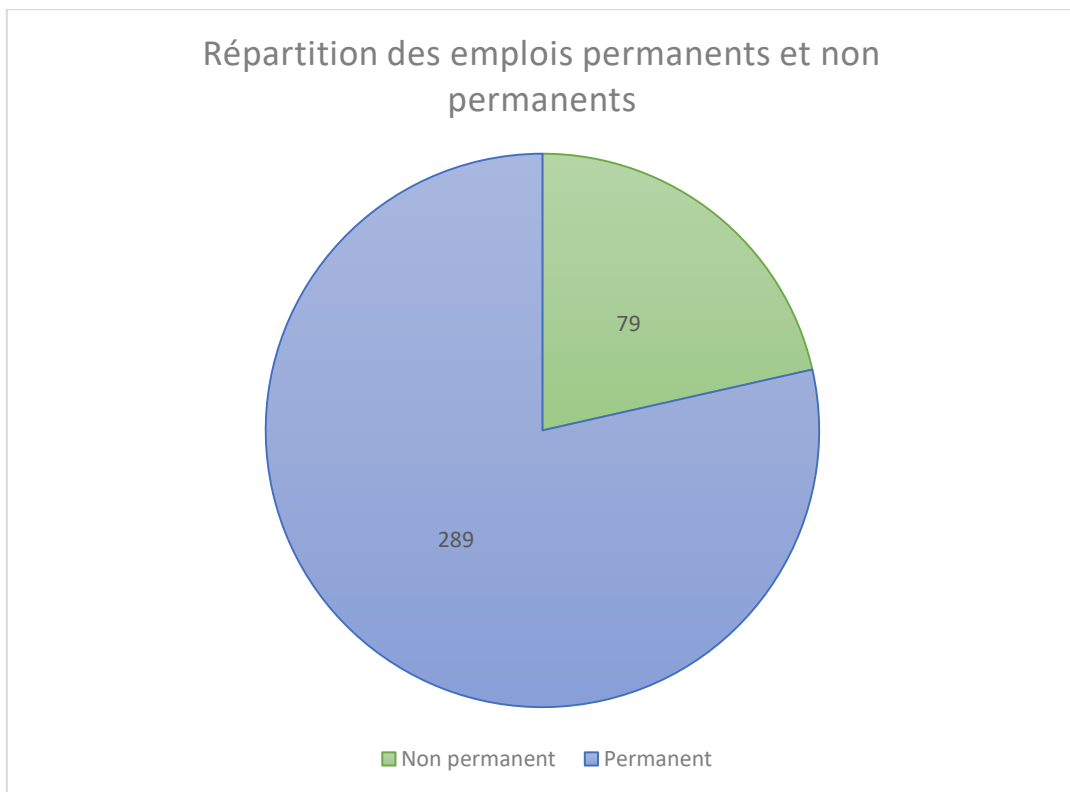


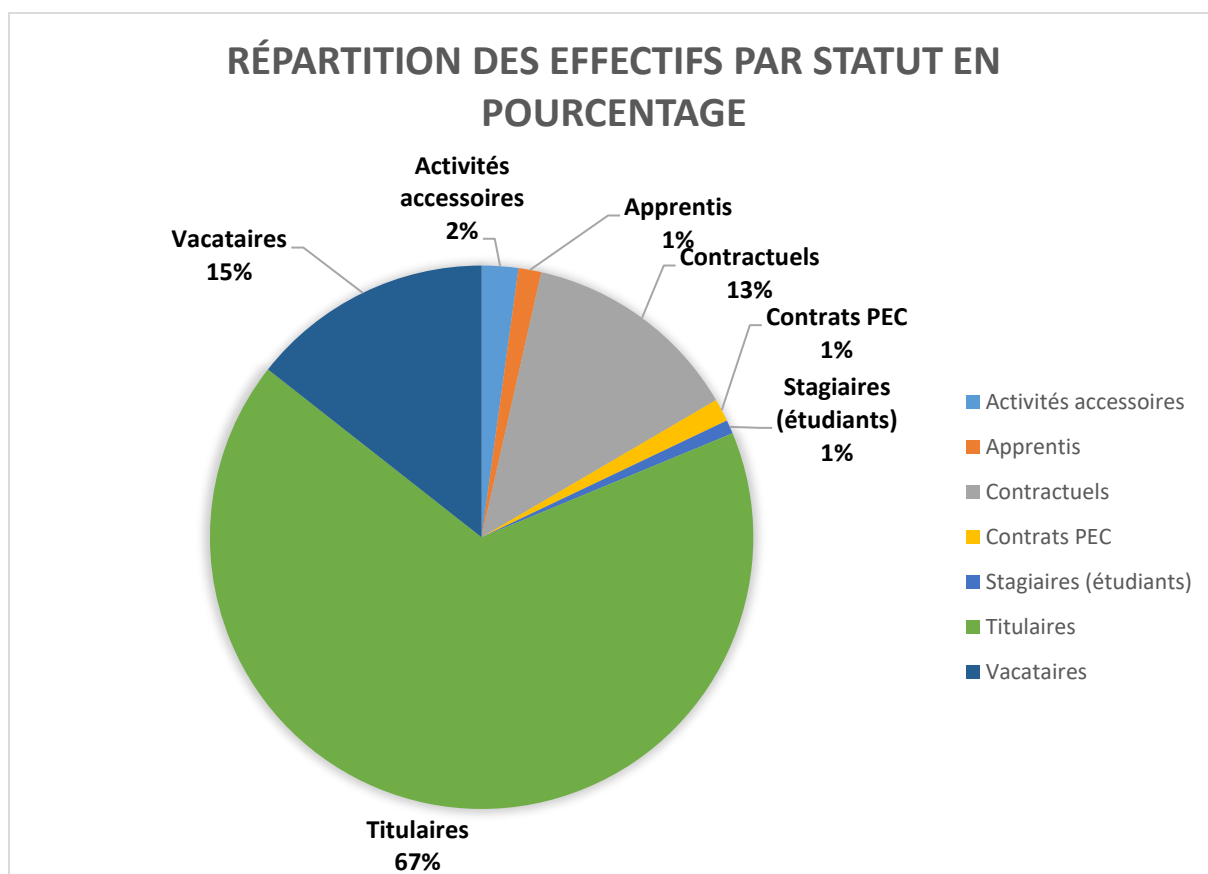
Les pyramides des âges « tous emplois confondus » et « emplois permanents » concentrent la majorité des effectifs sur les 45 ans et plus (Plus de 56%). Cette structure d'âges pose la question des risques de perte de compétences et de technicité qu'il convient d'anticiper. Les emplois non permanents sont plus jeunes avec une forte représentation des femmes par rapport aux hommes. Ces emplois non permanents répondent en partie à des besoins de continuité de service public dans les écoles.





Les femmes représentent près de 60% des effectifs. La répartition des agents par statut de la fonction publique territoriale est de 68,9% pour les catégories C, 20,4% pour les catégories B et 6,6% pour les catégories A.





## 5 • Les principales dépenses de fonctionnement

	Montant en k€
<b>Charges à caractère général</b>	
Fluides (eau, gaz, électricité, carburants, combustibles)	1 300
Fournitures pour entretien des bâtiments et le fonctionnement des structures sportives, culturelles et scolaires	750
Transport urbain, scolaires et périscolaires	850
<b>Autres charges de gestion courante</b>	
Indemnités et formation des élus	500
Contingent incendie	609
Subventions aux associations	1 800
Centre aquatique	550
CCAS	500
SIVOS Coulonces Campagnolles	110
Sdec - Effacement des réseaux	400
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Subvention d'équilibre des budgets annexes	220

Deux postes de dépenses, au titre des charges de gestion courante, contribuent fortement à la cohésion sociale sur le territoire de Vire Normandie.

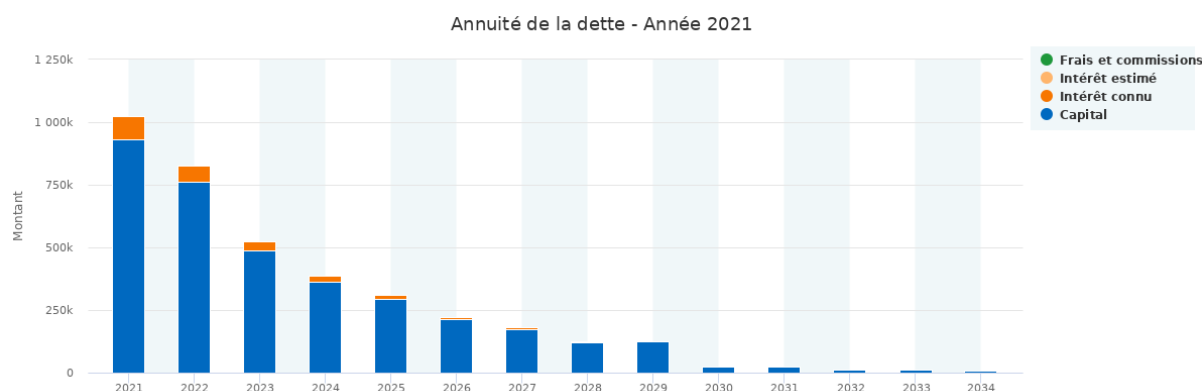
Tout d'abord, la collectivité fait le choix de maintenir un niveau élevé de subventions aux associations et structures d'utilité publique, pour 1 800 000 €. En 2020, ce sont 130 associations qui ont bénéficié du soutien de la collectivité. La densité de ce tissu associatif constitue un vecteur de lien social essentiel sur le territoire. Dans des domaines d'action très variés (sports, action culturelle, enseignement, solidarités, promotion du commerce...), le mouvement associatif agit en synergie avec tous les acteurs locaux, dont les services de la commune.

D'autre part, en 2021, le centre communal d'action sociale percevra une subvention de 500 000 €, en progression de 50 000 € par rapport à 2020. Cette augmentation s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle, pour permettre au CCAS de poursuivre sa réorganisation, dans la continuité de l'action engagée en ce sens depuis deux ans. Le CCAS de Vire Normandie doit à terme pouvoir déployer son offre de services en soutien de l'ensemble des habitants de Vire Normandie.

En k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Subvention versée par la commune au CCAS</b>	115	100	100	100	100	100	100	180	250	440	500

## 6 • La dette

L'encours de la dette au 31/12/2020 s'élève à 3 572 759€.



Pour les communes de 3500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1.

Le ratio 5 « dette/population » = capital restant dû au 31/12 de l'exercice. Le montant moyen de l'encours de la dette par habitant (population municipale INSEE millésime 2018 : 16 885 habitants) est de 212€ contre un montant moyen par habitant de 886€ (publication de la Direction Générale des Collectivités Locales 2020) pour une collectivité de la strate 10 000 – 20 000 habitants.

# SOUTENIR LA RELANCE : LES PREMIÈRES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS

Une démarche de prospective financière a été engagée. Elle constitue un outil d'aide à la décision en appui de différents scénarii d'hypothèses d'évolution réalisés sur une période de moyen terme.

À ce stade, une première cible a été arrêtée à hauteur de 28,6 millions d'euros pour la période 2021-2026. Cette cible sera revue lors de la rédaction des rapports annuels d'orientations budgétaires.

Il convient de rappeler que plus de 13 millions d'euros de dépenses d'investissement ont été inscrites au budget 2020. Au 31/12/2020, plus de 10 millions d'euros de ces dépenses ont été réalisées. Il s'agit principalement des projets structurants en cours de finalisation (musée, espace d'animation de Roullours...), du paiement des derniers mandats de dépenses liées à des investissements réalisés et des dépenses d'investissement récurrentes tels que la voirie ou l'éclairage urbain.

Un premier cadrage du financement des projets d'investissements est envisagé comme suit :

- L'excédent cumulé (la capacité d'autofinancement nette) estimée à 14M€ ;
- Les aides publiques estimées à 5M€. Il s'agit de rechercher des financements extérieurs par la constitution de demandes de subventions auprès des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales ;
- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à 3,3M€. C'est une dotation versée par l'Etat aux collectivités locales pour assurer la compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de la TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement ainsi que, depuis le 1er Janvier 2016, sur leurs dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie inscrite en subvention de fonctionnement. Le taux de compensation fixé par la loi est de 16,404% pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er Janvier 2015. La Loi de finances 2021 intègre également « *la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage afin de faciliter l'accès à leurs ressources au sein d'un environnement virtualisé par le biais d'Internet ou d'une connexion sécurisée, et dans le cadre de leurs compétences pour mettre en œuvre de nouveaux services dématérialisés* » ;
- Le produit de cessions estimé à 2,2M€ ;
- Le recours à l'emprunt pour les projets structurants estimé à 3,5M€ ;
- Le produit de la taxe d'aménagement estimé à 600k€.

## 1 • Diminuer l’empreinte écologique des bâtiments publics

Le secteur du bâtiment est un des plus gros consommateurs d’énergie. L’enjeu est prioritairement la rénovation énergétique de l’existant. Ceci répond à plusieurs objectifs : réduire le bilan carbone du territoire, diminuer la facture énergétique, créer de l’activité économique en recourant à des professionnels et à des matériaux locaux et améliorer le confort des agents communaux et des usagers. Cette priorité est également déployée en faveur des propriétaires occupants ou bailleurs. La réhabilitation énergétique des bâtiments communaux déjà engagée sera donc amplifiée sur la base de l’état des lieux réalisé. Les solutions techniques doivent être approfondies afin de rendre les bâtiments publics moins énergivores. Ce choix s’inscrit pleinement dans le plan de relance du gouvernement et peut donc bénéficier d’aides significatives à condition que les niveaux de performance énergétique visés soient ambitieux et donc élevés au regard des niveaux initiaux.

Cette politique sera précédée d’une réflexion sur une gestion rationalisée et adaptée du patrimoine de la collectivité.

Des solutions de partenariats financiers seront recherchées. À titre d’exemple, l’intracring, dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de rénovation énergétique générant des économies d’énergie avec un temps de retour de 13 ans environ. Ces économies sont affectées à des remboursements d’avance consenties par la banque des territoires. Cette politique pourra bénéficier également du dispositif « *Certificat d’Économies d’Énergie* ».

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Études techniques</b>	100 k€					
<b>Réhabilitation des églises</b>	500 k€					
<b>Réhabilitation des bâtiments publics dont les écoles</b>		2,3 M€				

## 2 • Produire de l’énergie renouvelable pour notre territoire

La question des énergies renouvelable sera posée à chaque renouvellement d’équipements. La volonté est d’aller vers des installations alimentées par des énergies renouvelables pour la fourniture d’eau chaude, de chauffage ou d’électricité. Cette priorité s’inscrit dans le Plan Climat Air Énergie de l’Intercom de la Vire au Noireau.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Parc Photovoltaïque</b>	320 k€					
<b>Étude faisabilité extension et optimisation réseau de chaleur</b>	50 k€					

## 3 • Préserver et améliorer le cadre de vie des habitants

**Un plan pluriannuel d’investissement pour la voirie** à hauteur de 6M€ allant des aménagements et réfections de chaussées à l’aménagement d’aires de covoiturage en passant par la mise en accessibilité. L’aménagement de la voirie est un des vecteurs d’attractivité d’un territoire,

particulièrement en milieu rural. La voirie devient de plus en plus un espace partagé avec les modes alternatifs de transport avec, en corolaire, une mise en sécurité accrue. La voirie doit également intégrer les problématiques environnementales (choix des matériaux, gestion des nuisances, perméabilité, réemploi des déchets...).

Les travaux de voirie restent financièrement importants au regard des attentes des différents usagers. La prise en compte des enjeux environnementaux, la concertation avec les usagers et la coordination des différents intervenants (département, SDEC, ÉPIC des services Eau et Assainissement, opérateurs Réseaux ...) sont les conditions de réussite et d'optimisation de ces investissements.

Il convient de rappeler que plus de 60% de l'activité du secteur des travaux publics dépend des collectivités. Un investissement de 2M€ dès 2021 constitue un véritable coup d'accélérateur pour relancer l'activité économique de ce secteur sur le territoire.

**Un investissement pluriannuel pour la défense contre l'incendie** (pose de poteaux incendie ou de bâches de rétention d'eau) conformes aux prescriptions du SDIS et de la réglementation à hauteur de 440 000 euros. Un schéma communal de défense incendie sera lancé dans les meilleur délai.

**La poursuite du déploiement de la vidéoprotection en centre-ville**, sur la voie publique. Il s'agit de renforcer la sécurité des biens et des personnes et de faciliter le travail d'investigation des forces de l'ordre.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Aménagements de voirie</b>	2 M€	1,5 M€	500 k€	500 k€	1,5 M€	
<b>Défense incendie</b>	40 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	
<b>Sécurité des biens et des personnes</b>	110 k€	110 k€	110 k€			

#### 4 • De la rénovation d'un logement ancien à la création d'un lotissement, maintenir les habitants sur notre territoire et accueillir de nouvelles populations.

L'objectif est d'accueillir de nouvelles populations par la création de nouveaux lotissements intégrés au paysage en s'inspirant de la charte des Eco-quartiers. Ces projets intégreront les évolutions des besoins et attentes en matière de logement et veilleront à la maîtrise des coûts de viabilisation des parcelles à céder. Ces opérations seront suivies dans le cadre de budgets annexes.

Il s'agira également de poursuivre la politique d'aides financières en direction des propriétaires bailleurs ou occupants en partenariat avec l'ANAH et d'autres opérateurs (Action Logement...). Cette politique est contractualisée par le dispositif « Opération Programmée de l'Habitat » au travers de ces 2 volets : OPAH rénovation urbaine et OPAH habiter mieux. Les aides en direction des primo-accédant seront renforcées.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Création de lotissements</b>	300 k€	700 k€	600 k€			
<b>Réhabilitation logements (OPAH et OPAH-RU)</b>	350 k€	350 k€	350 k€	350 k€	350 k€	350 k€

#### 5 • Atténuer et s'adapter aux changements climatiques

L'eau est un bien de plus en plus précieux. Préserver cette ressource en l'économisant est une priorité. La récupération des eaux pluviales pour l'arrosage et le désherbage à l'eau chaude nécessite un investissement prévisionnel à hauteur de 300k€.

La plantation de 6 000 arbres pour lutter contre le changement climatique et pour enrichir le patrimoine bocager. Les lieux de plantation et les essences d'arbre sont à définir. Ce projet sera participatif en appui des conseils consultatifs, des conseils de quartiers et les associations concernées du territoire. Cette politique représente un total de 90 000 €.

Enfin, la création d'un potager communal est envisagée en lien avec le projet alimentaire territorial porté par l'Intercom de la Vire au Noireau.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Lutter contre le dérèglement climatique</b>	150 k€	150 k€				
<b>Plantation de 6 000 arbres</b>	45 k€	45 k€				
<b>Action Cœur de Ville Quartier Sainte-Anne</b>	120 k€	0 k€	350 k€	400 k€	450 k€	500 k€

## 6 • Accompagner les nouveaux usages numériques

L'année 2020 a modifié profondément l'action des Systèmes d'Information. En effet, des outils de collaboration ont été rapidement développés permettant, entre autre, le travail à distance. Au-delà, le travail de fond de dématérialisation des processus et documents a pris encore plus de sens. Le chemin déjà parcouru a été apprécié et ce qu'il reste à faire est devenu d'autant plus important. Par ailleurs, le portail citoyen mis en place a permis de développer une offre de services numériques devenue encore plus utile. Enfin, et surtout, le risque cyber s'est accru de façon exponentielle pour les collectivités et, en parallèle de la mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la collectivité va devoir très rapidement se préparer à y faire face.

L'année 2021 sera donc essentiellement tournée vers la poursuite des actions initiées afin de fournir aux citoyens, aux élus et aux agents les outils numériques encore plus sécurisés qui accompagnent toutes les actions de la collectivité. La Direction des Systèmes d'Information devra donc se tourner résolument vers la sécurité. Ainsi, la mise à niveau des systèmes et des équipements de protection sera poursuivie, mais il conviendra surtout d'accentuer l'accompagnement de la collectivité dans la sécurisation de ses pratiques.

La direction des systèmes d'information de Vire Normandie poursuivra les actions autour de la dématérialisation en continuant le déploiement de la nouvelle gestion documentaire dans les services et en y intégrant nos partenaires. Avec l'Intercom de la Vire au Noireau, le processus d'instruction du droit des sols sera dématérialisé. Comme pour les élus de Vire Normandie, les élus de l'intercom seront équipés des outils matériels et logiciels nécessaires à la dématérialisation des assemblées. De nouveaux services numériques seront proposés sur le portail citoyen comme, par exemple, la gestion des vélos électriques, la billetterie du musée, ou bien des services d'accès aux aides au logement. Par ailleurs, le travail de construction d'un système d'Information géographique devrait aboutir à des premiers outils d'analyse en interne et de nouveaux services en ligne pour les citoyens.

Les outils de collaboration seront étendus afin de pérenniser le travail à distance et accroître ses bénéfices pour la collectivité. Un Intranet avec les services ressources de la collectivité permettant une meilleure communication entre tous les agents et les élus sera finalisé. Les outils numériques des écoles seront actualisés et étendus ainsi que les équipements de protection du réseau de points d'accès Wifi afin de proposer de nouveaux points d'accès.



Le numérique sera plus que jamais au cœur de l'action de la collectivité et nous devons accompagner les nouveaux usages tout en sécurisant nos pratiques. À titre d'exemple :

- Accès à tous avec du personnel formé ;
- Un lieu dédiés (tiers-lieu ou PIJ-EPN enrichi) ;
- Accès au numérique dans les communes déléguées ;
- Mise en réseau des écoles et développement des pratiques (tablettes, tableaux interactifs, liseuses) ;
- Développement des points accès wifi près des équipements sportifs et points stratégiques du centre-ville.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Développement des pratiques numériques</b>	280 k€	280 k€	280 k€	280 k€	280 k€	280 k€

